

Distribution limitée

WHC-04/7 EXT.COM/BUR.2

Paris, 26 novembre 2004

Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL,  
CULTUREL ET NATUREL**

**COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL**

**Septième Session extraordinaire**

**Paris, Siège de l'UNESCO, Salle II  
6 – 11 décembre 2004**

**Point 4 de l'ordre du jour provisoire : Demandes d'assistance internationale**

**RESUME**

Le Centre du patrimoine mondial a reçu **quatre** demandes d'assistance internationale au 1er octobre 2004 pour examen en décembre 2004. Une demande doit faire l'objet d'une recommandation du Bureau au Comité et les trois autres sont pour examen et décision du Bureau.

Il est demandé au Bureau de :

- prendre les décisions concernant trois des demandes présentées dans ce document ;
- formuler des recommandations à propos de la demande à soumettre au Comité.

## SECTION I

### ASSISTANCE PREPARATOIRE

N°	Région	Etat partie - Nom de l'activité	Montant demandé (en dollars EU)	Montant recommandé pour approbation (en dollars EU)
1	Afrique	<b>Afrique du Sud</b> – Préparation d'un dossier de candidature pour le bien mixte de Richtersveld. L'objectif principal du projet est d'effectuer une étude de faisabilité qui permettra de clarifier dans quelle mesure Richtersveld a une valeur universelle exceptionnelle et mérite par conséquent d'être déclaré site du patrimoine mondial.	30 000	30 000
2	Etats arabes	<b>Soudan</b> – Préparation d'un dossier de candidature pour l'île de Méroé L'objectif est de préparer le dossier de proposition d'inscription du site de « l'Ile de Méroé » qui correspond à la région comprise entre le Nil Bleu, le Nil Blanc et l'Atbara. Composé de trois sites archéologiques (tous sur la liste indicative du Soudan), il constitue le cœur du royaume méroïtique : Méroé, Naga et Musawwarat.	30 000	30 000

**Fonds disponibles au 19 novembre 2004 pour approbation au titre du budget d'assistance préparatoire 2004 : 40 200 dollars EU**

**Montant total des demandes soumises à l'approbation du Bureau : 60 000 dollars EU**

**Commentaires du Secrétariat :** fonds insuffisants pour approbation des deux requêtes au titre du budget 2004.

Fonds disponibles pour approbation au titre du budget d'assistance préparatoire 2005 : 208 000 dollars EU

**DEMANDE N° 1**  
**Assistance préparatoire**  
**Patrimoine mixte**  
**Afrique**

**Etat partie :** AFRIQUE DU SUD

**Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial au 31 décembre 2003 :**  
aucun arriéré

**Nom de l'activité :** Préparation d'un dossier de candidature pour le bien mixte de Richtersveld.

**Montant demandé :** 30 000 dollars EU

**Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial pour ce bien/cette activité :** Aucune

**I. Antécédents**

Situé dans l'une des parties les plus pittoresques d'Afrique du Sud, le Richtersveld est le seul désert montagneux d'Afrique australe, dont les formations rocheuses les plus anciennes et les plus récentes illustrent près de 2 milliards d'années de presque tous les processus géologiques connus. Le Richtersveld est un centre d'évolution botanique qui rassemble un grand nombre d'espèces – plus de 780 recensées à ce jour – étant donné l'aridité du climat, dont beaucoup sont endémiques au Knersvlakte. C'est aussi une partie significative d'un centre de biodiversité internationalement reconnu : le biome du karoo succulent. Avec le Sperrgebiet sur l'Orange River, il offre la plus importante biodiversité de tous les déserts du monde. Le Richtersveld est aussi un centre culturel pour le peuple indigène Nama avec de nombreux attributs qui sont propres à ce groupe, comme les huttes rondes caractéristiques qui sont déjà inscrites sur la *World Monuments Watch List* en tant que trésor culturel menacé. La culture demeure évidente aujourd'hui en grande partie à travers le mode de vie traditionnel pastoral nomade et la domination de la langue Nama. Le site de Richtersveld pourrait être étendu ultérieurement en un site transfrontalier comprenant le Canyon de Fishriver qui figure sur la Liste indicative de la Namibie.

**II. Description du projet**

**A. Objectifs**

L'objectif principal du projet est d'effectuer une étude de faisabilité qui permettra de clarifier dans quelle mesure le Richtersveld a une valeur universelle et mérite, par conséquent, d'être déclaré site du patrimoine mondial et selon quels critères il devrait être inscrit sur la Liste.

## B. Plan du projet

Un financement partiel a été débloqué par le Ministère sud-africain de l'Environnement et du Tourisme pour l'initiative proposée pour le site de Richtersveld et un certain montant sera utilisé pour l'étude de faisabilité.

mars 2005 : vérifier la recherche en cours,

avril 2005 : identifier les sites potentiels et la valeur globale des sites proposés,

mai 2005 : identifier les limites géographiques et donner des conseils sur les critères,

juin 2005 : clarifier les problèmes d'ordre institutionnel et de gestion.

## C. Résultats escomptés

Une base de données fournissant des informations pertinentes et l'acquisition de documents de recherche et de rapports ;

Un rapport qui propose plusieurs sites avec une justification de leur inclusion sur la Liste du patrimoine mondial ;

Une analyse comparative des sites de Richtersveld proposés ;

Un dossier de candidature et un plan de gestion provisoire du site de Richtersveld.

## D. Répartition du budget

<b>Budget total de l'activité (en dollars EU)</b>	<b>41 000</b>
<b>Contributions nationales ou autres en nature (équivalent en dollars EU) : Agents de terrain : 1 143 dollars EU ; Voyages : 7 857 dollars EU ; Acquisition de l'information : 1 143 dollars EU ; Administration du projet : 857 dollars EU</b>	<b>11 000</b>
<b>Montant demandé au titre du Fonds du patrimoine mondial (en dollars EU)</b>	<b>30 000</b>
<b>1. Honoraires de consultants, 171 dollars EU x 75 jours</b>	<b>12 825</b>
<b>2. Honoraires de consultants, 357 dollars EU x 30 jours</b>	<b>10 710</b>
<b>3. Hébergement, 4 consultants x 10 nuits x 36 dollars EU</b>	<b>1 440</b>
<b>4. Repas, pour les consultants et 2-3 ateliers</b>	<b>2 168</b>
<b>5. Photographie et cartographie (photographe + expert SIG)</b>	<b>2 857</b>

### **III. Comments**

#### **A. Commentaires des organisations consultatives**

L'ICOMOS et l'UICN soutiennent cette demande.

L'ICOMOS soutient le processus proposé, mais il met en question le calendrier du projet qui ne prévoit peut-être pas assez de temps pour préparer le dossier de proposition d'inscription et le plan de gestion (au moins deux mois). Un laps de temps plus long permettrait aussi d'obtenir la participation plus active du personnel des agences locales. L'UICN est d'accord sur ce point et ajoute que le plan de gestion devrait être finalisé et mis en œuvre avant de proposer l'inscription du site.

L'UICN recommande par ailleurs de faire une analyse comparative globale approfondie pour savoir (puis justifier) si le site a ou non une valeur universelle exceptionnelle. Les Etudes globales de l'UICN ainsi que les Analyses de la Liste du patrimoine mondial et les Plans d'action proposés par l'UICN et l'ICOMOS devraient être utilisés si possible comme guides dans l'application de ce processus. Les conditions d'intégrité du/des bien(s) devraient aussi être évaluées attentivement, y compris la protection juridique de la/des zone(s) concernée(s) et les questions problématiques réglées ou gérées de manière appropriée avant de soumettre une proposition d'inscription. Dans le cas d'une demande d'inscription en série, l'UICN a fourni quelques éléments d'orientation.

#### **B. Commentaires du Secrétariat**

Le Secrétariat appuie cette requête qui est la première demande d'assistance préparatoire concernant un dossier de candidature pour l'Afrique du Sud. Le processus de proposition d'inscription entamé depuis quelques années insiste beaucoup sur la participation de tous les acteurs. Afin de préparer le futur site au statut de site transfrontalier avec le Canyon de Fishriver en Namibie, il est recommandé de planifier d'ores et déjà des réunions durant le processus de proposition d'inscription.

### **IV. Projet de décision**

#### **Projet de décision : 7 EXT.COM/BUR.2.1**

*Afrique du Sud : Préparation d'un dossier de candidature pour le bien mixte de Richtersveld*

*Le Bureau du patrimoine mondial,*

1. *Décide d'approuver cette demande d'assistance préparatoire pour le patrimoine mixte pour 30 000 dollars EU au titre du budget 2004.*

**DEMANDE N° 2**  
**Assistance préparatoire**  
**Patrimoine culturel**  
**Etats arabes**

**Etat partie :** SOUDAN

**Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial au 31 décembre 2004 :**  
aucun arriéré.

**Nom de l'activité :** Préparation du dossier de candidature du site de « L'île de Méroé »

**Montant demandé :** 30 000 dollars EU

**Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial pour ce site/cette activité :** Aucune

**I. Antécédents**

Le terme « Ile de Méroé » est employé par certains auteurs classiques pour désigner la région comprise entre le Nil Bleu, le Nil Blanc et l'Atbara dans la République du Soudan ; il ne s'agit donc pas d'une île mais d'une terre entourée d'eau sur trois côtés.

Trois des sites archéologiques de cette région constituent une seule entité sur la Liste indicative : Méroé, Naga et Musawwarat. C'est le cœur du royaume méroïtique.

Méroé :

Seconde capitale du royaume koushite, Méroé a succédé à Gebel Barkal comme siège des rois de Koush à une date incertaine, mais probablement au IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., et a gardé le pouvoir jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle de notre ère avec l'invasion axumite. Méroé comprend le plus grand ensemble de pyramides jamais découvert, dans un paysage qui n'a guère changé depuis l'époque méroïtique. Elle abrite également les vestiges d'une vaste cité royale.

Naga :

C'est un très important centre méroïtique qui compte les plus beaux bâtiments historiques du pays :

- un petit temple en grès bien conservé et richement décoré, consacré au culte du dieu à tête de lion, Apademak ;
- un beau temple d'Amon en grès ;
- un petit temple d'inspiration méditerranéenne.

En outre, il y a une ville qui reste à mettre au jour, ainsi qu'un cimetière et d'autres éléments.

Musawwarat :

Très importante métropole religieuse comprenant de nombreux temples et un vaste édifice mystérieux, connu sous le nom de « Grand enclos », probablement le principal centre religieux du royaume méroïtique.

## **II. Description du projet**

### **A. Objectifs**

L'objectif est de préparer la proposition d'inscription de « L'île de Méroé ».

La proposition d'inscription :

Le NCAM (National Corporation for Antiquities and Museums) souhaiterait préparer un dossier de candidature en collaboration avec les missions déjà actives sur les sites, à savoir :

- 1) la Mission du Musée de Berlin (Naga)
- 2) la Mission de l'Université de Humboldt (Musawwarat)
- 3) le Dr F. Hinkel (architecte) (pyramides de Méroé)
- 4) l'Université de Khartoum et l'Ontario Royal Museum (Cité royale - Méroé).

Les travaux seront coordonnés par le Dr Salah Mohamed Ahmed, Directeur des travaux sur le terrain (NCAM) et auteur du précédent dossier (Gebel Barkal et les sites de la région napatéenne).

### **B. Plan du projet**

La préparation de ce dossier prendra environ un an à compter de la date d'allocation du budget.

### **C. Résultat attendu**

Préparation du dossier de candidature de « L'île de Méroé ».

### **D. Répartition du budget**

<b>Budget total de l'activité (en dollars EU) :</b>		<b>30 000</b>
<b>Contributions nationales ou autres en nature (équivalent en dollars EU) :</b>		<b>s/o</b>
<b>Montant demandé au titre du Fonds du patrimoine mondial (en dollars EU) :</b>		<b>30 000</b>
1- Documentation		
2- Photographie		5 000
3- Transport et dépenses sur le terrain		5 000
4- Rapports des experts		6 000
5- Informatique		7 000
6- Dessins		2 000
7- Présentation finale		3 000
		2 000

### **III. Commentaires**

#### **A. Commentaires des organisations consultatives**

L'ICOMOS soutient les objectifs de cette requête. Toutefois, il demande que les autorités compétentes donnent les informations complémentaires suivantes :

- un plan de travail ;
- un budget détaillé car le budget présenté est trop général.

Il souhaite aussi attirer l'attention sur deux autres points de grande importance : le plan de gestion et le rapport sur l'état de conservation seront-ils préparés en même temps que le dossier de proposition d'inscription ?

Par conséquent, l'ICOMOS n'est pas prêt à soutenir cette demande d'assistance internationale sous sa forme actuelle.

#### **B. Commentaires du Secrétariat**

Le Secrétariat approuve et appuie la démarche visant à préparer le dossier de proposition d'inscription du site de « L'île de Méroé » sur la Liste du patrimoine mondial. Il s'aligne par ailleurs sur les commentaires de l'ICOMOS concernant la nécessité de soumettre un plan de travail et à l'importance de préparer, parallèlement au dossier de proposition d'inscription, une évaluation de l'état de conservation du bien et un premier descriptif du futur plan de gestion.

Ces remarques ont été notifiées à l'Etat partie en lui demandant de donner sa réponse au Secrétariat dès que possible en vue de la soumission de cette requête pour examen par le Bureau. Les informations complémentaires n'étant pas disponibles au moment de la finalisation de ce document, elles seront fournies par l'Etat partie pendant la séance du Bureau.

### **IV. Projet de décision**

#### **Projet de décision: 7 EXT.COM/BUR.2.2**

*Soudan : Préparation du dossier de candidature du site de « L'île de Méroé »*

*Le Bureau du patrimoine mondial,*

1. *Décide d'approuver cette requête d'assistance préparatoire pour le patrimoine culturel pour 30 000 dollars EU sur le budget 2005.*



## SECTION II

### COOPÉRATION TECHNIQUE

#### - Biens culturels

N°	Région	Etat partie - Nom de l'activité	Montant demandé (dollars EU)	Montant recommandé pour approbation (dollars EU)
<i>Demande au Comité pour recommandation du Bureau (voir Document WHC-04/7EXT.COM/6.Add)</i>				
3	Asie	<i>Inde – Système d'information géographique amélioré (SIG) pour le Darjeeling Himalayan Railway (DHR)</i> Ce SIG pluridisciplinaire faciliterait les synergies, le traitement, la planification et la prise en compte systématique des questions de conservation et de développement durable du DHR & de ses environs.	100 000	100 000

**Fonds disponibles au 19 novembre 2004 pour approbation au titre du budget de coopération technique 2004 pour les biens culturels : 1 848 dollars EU**

**Montant total des demandes soumises à l'approbation du Comité : 100 00 dollars EU**

**Commentaires du Secrétariat :** fonds insuffisants pour approbation au titre du budget 2004.

En outre,

- selon la décision **28 COM 10A**, quatre demandes de coopération technique seront soumises au Président/Comité en 2005 pour un montant total de 104 915 dollars EU, à savoir celles de l'Ouganda (14 15 dollars EU), du Soudan (30 000 dollars EU), du Bangladesh (40 00 dollars EU) et du Maroc (20 000 dollars EU) ;
- seul un montant de 160 00 dollars EU est disponible pour les biens culturels au titre de la coopération technique dans le cadre du budget 2005.

En conséquence, les fonds disponibles seront insuffisants pour approbation au titre du budget 2005.

**Projet de décision : 7 EXT.COM/BUR.2.3**

*Inde : Système d'information géographique (SIG) amélioré pour le Darjeeling Himalayan Railway (DHR)*

*Le Bureau du patrimoine mondial,*

1. *Notant que conformément à la décision **28 COM 10A**, quatre requêtes de coopération technique seront soumises au Président/Comité en 2005 pour un montant total de 104 915 dollars EU,*
2. *Constatant qu'un montant de seulement 160 000 dollars EU est disponible pour les sites culturels en coopération technique dans le budget 2005,*
3. *Prenant en compte les commentaires de l'ICOMOS ainsi que le montant d'assistance internationale fourni au DHR au cours des dernières années (58 000 dollars EU),*
4. *Recommande au Comité de ne pas approuver cette requête de coopération technique.*

**SECTION II bis**

**COOPÉRATION TECHNIQUE**

**Biens naturels**

N°	Région	Etat partie – Nom de l'activité	Montant demandé (dollars EU)	Montant recommandé pour approbation (dollars EU)
4	Asie / Europe	<p><b>Mongolie / Fédération de Russie</b> – Elaboration par la Mongolie et la Fédération de Russie d'un plan de gestion conjoint pour le Bassin d'Ubs Nuur.</p> <p>Ce projet est destiné à garantir la bonne conservation du patrimoine naturel d'Ubs Nuur en renforçant la coopération entre la Fédération de Russie et la Mongolie grâce à l'élaboration d'un plan de gestion conjoint efficace et sa mise en application.</p>	26 000	26 000

**Fonds disponibles au 19 novembre 2004 pour approbation au titre du budget de coopération technique 2004 pour les biens naturels : 31 666 dollars EU**

**Montant total des demandes soumises à l'approbation du Bureau : 26 000 dollars EU**

**Commentaires du Secrétariat :** Fonds suffisants pour approbation au titre du budget 2004.

**DEMANDE N° 4**  
**Coopération technique**  
**Patrimoine naturel**  
**Asie/Europe**

**Etat partie :** MONGOLIE/FÉDÉRATION DE RUSSIE

**Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial au 31 décembre 2003 :**  
aucun arriéré

**Nom de l'activité :** Elaboration par la Mongolie et la Fédération de Russie d'un plan de gestion conjoint pour le Bassin d'Ubs Nuur

**Montant demandé :** 26 000 dollars EU

**Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial pour ce bien/cette activité :** Aucune

**I. Antécédents**

Le Comité du patrimoine mondial, à sa 27<sup>e</sup> session (Paris, 30 juin-7 juillet 2003), a inscrit le Bassin d'Ubs Nuur sur la Liste du patrimoine mondial.

Le Bassin d'Ubs Nuur se trouve à la frontière de la Mongolie et de la Fédération de Russie. Le bien comprend une grande variété de paysages dans un périmètre bien défini. On y trouve de hautes montagnes et des glaciers, de la toundra dans les montagnes enneigées, des zones alpines, un paysage montagneux de taïga, des steppes, un semi-désert et des dunes de sable mouvant.

Selon les critères du patrimoine naturel (ii) et (iv), le Bassin d'Ubs Nuur comprend une vaste gamme d'écosystèmes qui représentent les principaux biomes de l'Eurasie orientale, avec beaucoup de plantes endémiques. Les montagnes, les forêts, les steppes et les déserts sont des habitats extrêmement importants pour une grande variété d'animaux sauvages. L'écosystème steppique entretient une riche diversité d'oiseaux ; les montagnes sont d'importants refuges pour le léopard des neiges, menacé d'extinction au plan mondial. Le Bassin d'Ubs Nuur est d'une importance scientifique internationale en raison de ses régimes climatique et hydrologique, ainsi que du caractère immuable de l'utilisation pastorale nomade de ses pâturages depuis des milliers d'années. Du fait de ses caractéristiques géophysiques et biologiques exceptionnelles, le Bassin a été choisi comme site du Programme international de la géosphère-biosphère pour l'étude du réchauffement climatique.

Selon les dispositions réglementaires mongoles sur les « aires protégées spéciales », l'aire protégée spéciale du Bassin d'Ubs Nuur a été créée en 1993 par la résolution parlementaire numéro 83. Le plan de gestion de l'aire strictement protégée du Bassin d'Ubs Nuur a été achevé en 2000, avec de nouveaux amendements en 2003. Le Bassin compte actuellement 81 espèces

d'oiseaux reconnus rares et menacés d'extinction, ainsi que 22 espèces de mammifères rares, dont deux sont inscrites au Livre rouge de l'UICN. Les espèces endémiques occupent une place importante parmi la flore et la faune du bassin.

Le Bassin d'Ubs Nuur est un bien naturel transfrontalier entre la Mongolie et la Fédération de Russie. Mais les activités conjointes entre la Mongolie et la Fédération de Russie ont seulement été suivies jusqu'à maintenant à travers le Protocole de coopération entre le « Bassin d'Ubs Nuur » et la protection naturelle d'Ubs Nuur. Malgré l'isolement géographique des zones urbaines, l'augmentation de la population locale, conjugué à l'absence de services supplémentaires, pourrait aboutir à une chasse incontrôlée, menaçant ainsi les forêts et occasionnant la surexploitation des pâturages. Les feux de forêt causés par la chasse non autorisée sont extrêmement difficiles à combattre étant donné l'étendue du territoire et l'absence de mécanismes officiels de collaboration entre les autorités russes et mongoles.

## **II. Description du projet**

### **A. Objectifs**

Ce projet est destiné à garantir la bonne conservation du patrimoine naturel d'Ubs Nuur en renforçant la coopération entre la Fédération de Russie et la Mongolie grâce à l'élaboration d'un plan de gestion conjoint efficace et sa mise en application.

### **B. Plan du projet**

- janvier-février 2005 : Les deux pays désigneront un groupe de travail afin de poursuivre l'élaboration du plan d'action ;
- mars-avril 2005 : Recueil d'informations, analyses de données avec de nouvelles modifications des plans et des politiques nationales ; surveillance sur le terrain si nécessaire ;
- mai 2005 : Les deux pays organiseront des réunions de consultation des acteurs locaux ;
- juin 2005 : Organisation d'un atelier sur l'élaboration du plan de gestion conjoint en Mongolie ;
- août 2005 : Nouvelle discussion et adoption finale du Plan de gestion conjoint.

### **C. Résultats escomptés**

- Meilleure approche conjointe de la conservation du patrimoine naturel d'Ubs Nuur.
- Contrôle réel et efficace de la gestion du bassin d'Ubs Nuur grâce à la mise en œuvre du plan de gestion conjoint du site.
- Meilleure protection de l'important écosystème.
- Participation des acteurs locaux en vue de promouvoir leur soutien aux opérations de gestion et permettre les négociations en cours entre les

ministères concernés de la Fédération de Russie et de la Mongolie pour établir un Accord de coopération pour le bassin d'Ubs Nuur.

#### D. Répartition du budget

<b>Budget total de l'activité (en dollars EU)</b>	<b>29 000</b>
<b>Contributions nationales ou autres en nature (équivalent en dollars EU)</b>	<b>3 000</b>
<b>Montant demandé au titre du Fonds du patrimoine mondial (en dollars EU)</b>	<b>26 000</b>
<b>1. Evaluation de l'état de conservation, voyage sur le terrain, collecte et analyses de données</b> (2 000 dollars EU pour la Mongolie et 2 000 dollars EU pour la Fédération de Russie)	<b>4 000</b>
<b>2. Organisation de réunions des acteurs nationaux</b> (3 500 dollars EU pour la Mongolie et 3 500 dollars EU pour la Fédération de Russie)	<b>7 000</b>
<b>3. Atelier sur l'élaboration du plan de gestion conjoint du site</b> (Frais de voyage et de séjour pour les experts internationaux : 4 500 dollars EU ; participants de la Fédération de Russie 6 500 dollars EU ; participants locaux : 2 500 dollars EU)	<b>13 500</b>
<b>4. Communications internationales et autres coûts</b>	<b>1 500</b>

#### IV. Commentaires

##### A. Commentaires des organisations consultatives

L'UICN s'est félicitée de cette demande d'assistance internationale de la Mongolie et des efforts permanents des deux Etats parties pour collaborer étroitement à la gestion de ce bien du patrimoine mondial.

L'UICN note la décision **27 COM 8C.9** du Comité du patrimoine mondial au sujet de ce bien, par laquelle il :

- "2. Encourage la Mongolie à donner la priorité au reclassement de l'aire spécialement protégée du Tes, actuellement protégée au niveau provincial, en aire spécialement protégée, protégée par la législation de l'Etat ;
3. Encourage en outre les deux Etats parties à mobiliser rapidement et à entretenir des ressources suffisantes pour une mise en œuvre efficace des plans de gestion,
4. Félicite la Mongolie pour les mesures prises pour agrandir l'aire proposée, et les deux Etats parties pour les efforts déployés jusque-là pour

développer la coopération transfrontalière pour la conservation du bien. La consolidation de cette collaboration doit être encouragée et maintenue."

La proposition de préparation d'un plan de gestion conjoint est donc la bienvenue. Cela fait également suite aux résultats de l'atelier spécial de formation sur la préparation de plans de gestion organisé par la Fédération de Russie près de Saint-Pétersbourg en mai 2004. L'UICN est d'avis qu'une partie des compétences nouvellement acquises lors de cet atelier peut servir à l'élaboration de ce plan de gestion. La Fédération de Russie pourrait souhaiter mettre les matériaux de cet atelier à la disposition de ses homologues mongols.

#### **B. Commentaires du Secrétariat**

Le Secrétariat soutient cette coopération bilatérale en vue de l'élaboration d'un plan de gestion conjoint pour le Bassin d'Ubs Nuur, en tenant compte des commentaires de l'UICN.

#### **IV. Projet de décision**

##### **Projet de décision : 7 EXT.COM/BUR.2.4**

*Mongolie et Fédération de Russie: Elaboration par la Mongolie et la Fédération de Russie d'un plan de gestion conjoint pour le Bassin d'Ubs Nuur*

*Le Bureau du patrimoine mondial,*

1. *Décide d'approuver cette demande de coopération technique pour le patrimoine naturel pour 26 000 dollars EU au titre du budget 2004.*